

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

2025



Régie Eau ECLA

Tel : 03.84.47.88.81

E-mail : eaux@ecla-jura.fr

Régie Eau Potable

SOMMAIRE

Table des matières

I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	3
1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS.....	5
1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS.....	9
1.5/ PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	10
II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	12
2.1/ LE PRIX DE L'EAU	12
2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION.....	21
2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION.....	21
Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :.....	21
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS.....	22
SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,.....	22
III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	23
3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE.....	23
3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	33
3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	34
3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS.....	34
3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU.....	34
3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU.....	35
3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	36
3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES.....	37
3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI.....	37
3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ.....	37
3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1.....	37
3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION.....	37
IV/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	39
4.1/ MONTANT DES TRAVAUX	39
4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ.....	39
4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	39
4.4/ DÉGRÈVEMENTS.....	41
4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS.....	41
4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX.....	41
V/ ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	42
5.1/ MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE.....	42
5.2/ DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	42

Le présent rapport a pour objectifs

- ✓ De présenter les caractéristiques techniques et financières du Service public de distribution d'eau potable de la Régie Eau Potable d'ECLA,
- ✓ De permettre aux consommateurs de comprendre facilement leur facture d'eau, sans avoir à la déchiffrer,
- ✓ D'informer le consommateur de la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Suite à l'Arrêté du 2 mai 2007 et à l'Arrêté du 2 décembre 2013, d'évaluer l'inscription du Service dans une stratégie de développement durable grâce aux indicateurs de performance.

I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

➤ La Régie Eau Potable d'ECLA alimente et entretient les réseaux de distribution d'eau potable de 16 communes :

CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, CONLIEGE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAOUX, FREBUANS, L'ETOILE, LONS-LE-SAUNIER, MACORNAY, MESSIA-SUR-SORNE, MOIRON, MONTAIGU, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, TRENAL. Elle alimente également la Zone Industrielle de PERRIGNY.

- ✓ Soit une population d'environ 28 000 habitants,
- ✓ La Régie Eau d'ECLA fournit de l'eau en gros au SIE des Foulletons et au SME de Beaufort.

1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE

La Régie Eau potable et la Régie Assainissement d'ECLA ont optimisé leur fonctionnement en mutualisant leurs services (direction, travaux, administratif et financier...). La Régie Eau Potable d'ECLA comprend :

- 0,5 ETP directrice
- 1 ETP ingénieur chargé de la préservation des ressources en eau
- 1 ETP technicien chargé des études et travaux
- 0,5 agent en suivi de travaux
- 1 agent responsable de station
- 7 fontainiers
- 4,25 ETP chargés des dossiers administratifs et financiers
- 0,75 ETP maintenance en renfort

Soit 16 équivalents temps plein

Les moyens techniques comprennent des véhicules type fourgonnettes, camions et engins de terrassement. La Régie dispose d'un appareil de détection de fuites, de traçage de réseaux et d'un

outillage adapté à ses besoins (tronçonneuses, perforatrice pour prise en charge, poste à électro-soudure ...) ainsi que d'un SIG et d'un logiciel de gestion des abonnés et de facturation.

Les missions et travaux effectués sont :

La préservation des ressources

- Renouvellement des Déclarations d'Utilité Publique (DUP)
- Animation du réseau des agriculteurs sur les usages du sol et les modes d'agriculture
- Déploiement de dispositifs incitatifs d'aide à la conversion à l'agriculture biologique
- Études qualitatives et quantitatives des ressources

L'exploitation de la ressource

- Exploitation et entretien des stations de pompage et de traitement
- Entretien des réservoirs
- Entretien des captages d'eau potable (sources et puits)

L'entretien du réseau

- Relevé des compteurs
- Réforme des compteurs
- Gestion d'un stock de pièces servant à l'adduction d'eau
- Mise à niveau des bouches à clés
- Entretien des pièces de robinetterie (vannes, réducteurs...)
- Recherche de fuites
- Entretien des réservoirs et analyseurs

Le développement du réseau

- Renouvellement des conduites d'adduction d'eau
- Branchements neufs
- Amélioration du suivi des stations
- Suivi de maîtrise d'œuvre
- Élaboration de schéma directeur

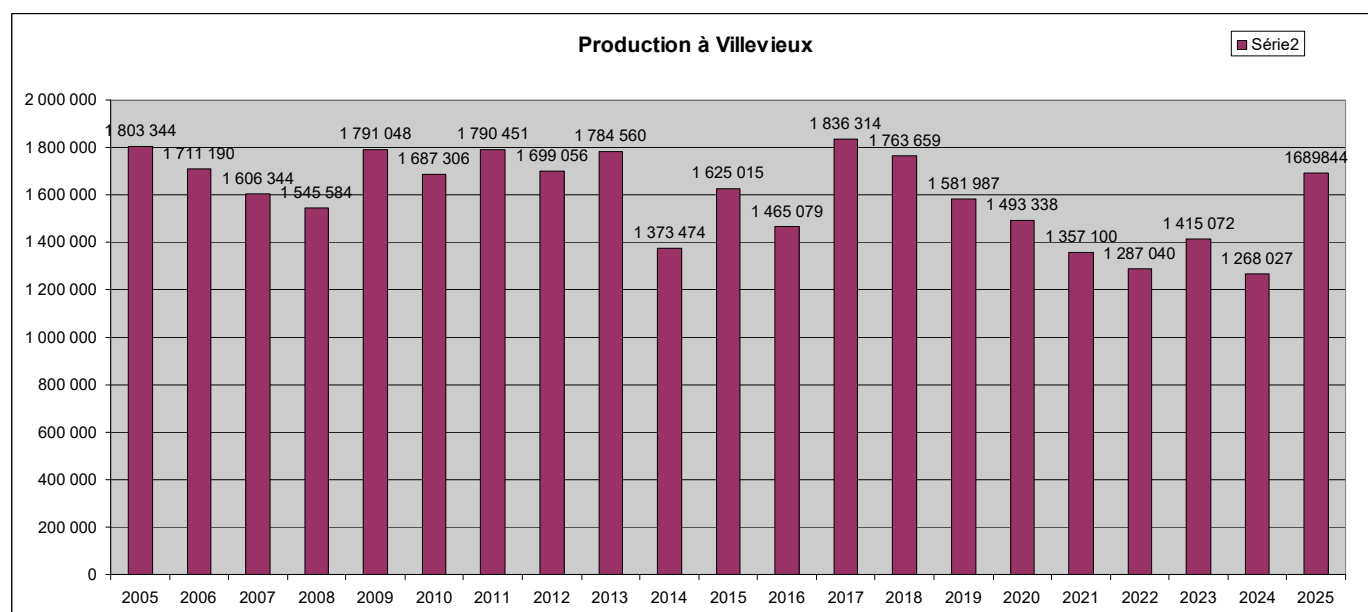
La gestion des abonnés et de la facturation

- Facturation bisannuelle
- Gestion des abonnements
- Gestion clientèle (réclamations, régularisations de factures...)

1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRODUITS

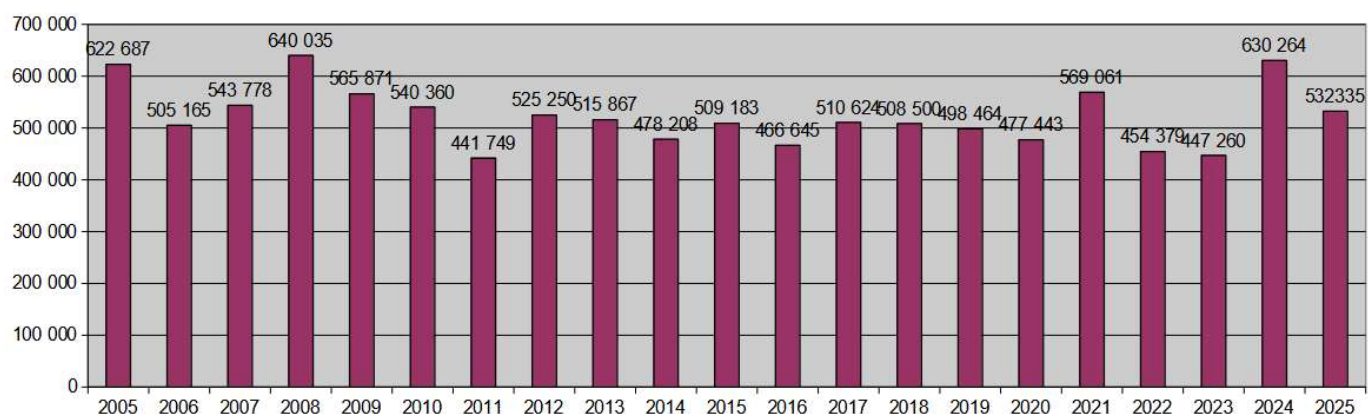
Le réseau d'eau potable est alimenté par un ensemble de nappes et de sources :

- La nappe de Villevieux
 - La nappe de Trenal
 - Les sources de Conliège et Revigny
 - Les sources de Moiron
 - Les sources de Montaigu
- Le volume produit, en provenance de la nappe de Villevieux, pour l'année 2025, est de 1 689 844 m³, il varie entre 1,26 et 1,80 millions de m³ par an (entre 2005 et 2025).



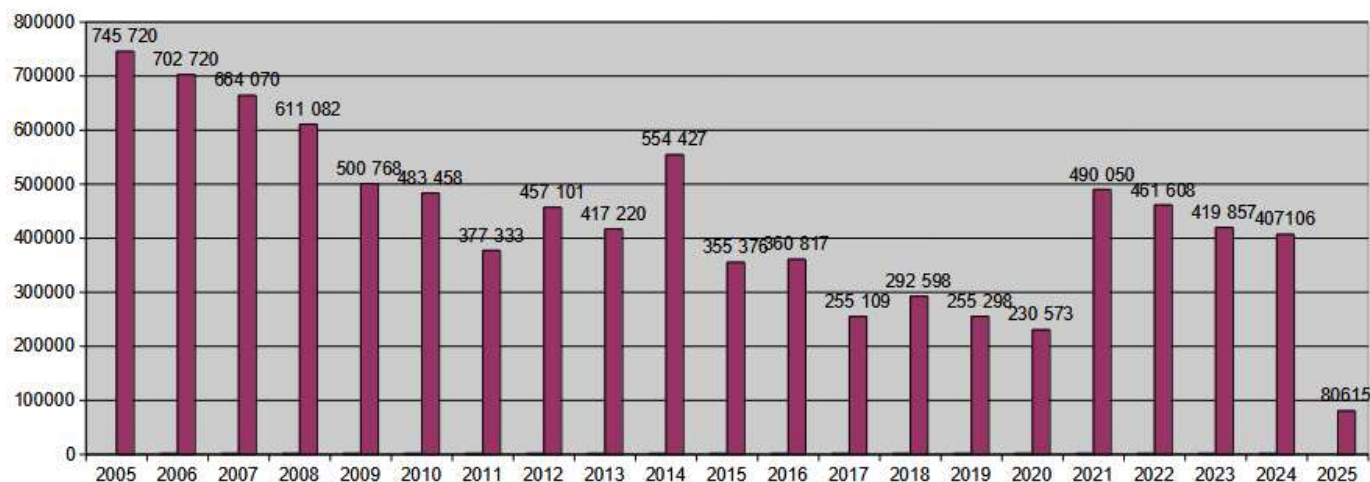
- Le volume prélevé, en provenance de la nappe de Trenal, pour l'année 2025, est de 532 335 m³. Il varie entre 440 000 m³ et 640 000 m³ (entre 2005 et 2025).

production à Trenal



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Revigny et Conliège, pour l'année 2025, est de 80 615 m³.

production de l'Ultra-Filtration (sources Revigny Conliège)

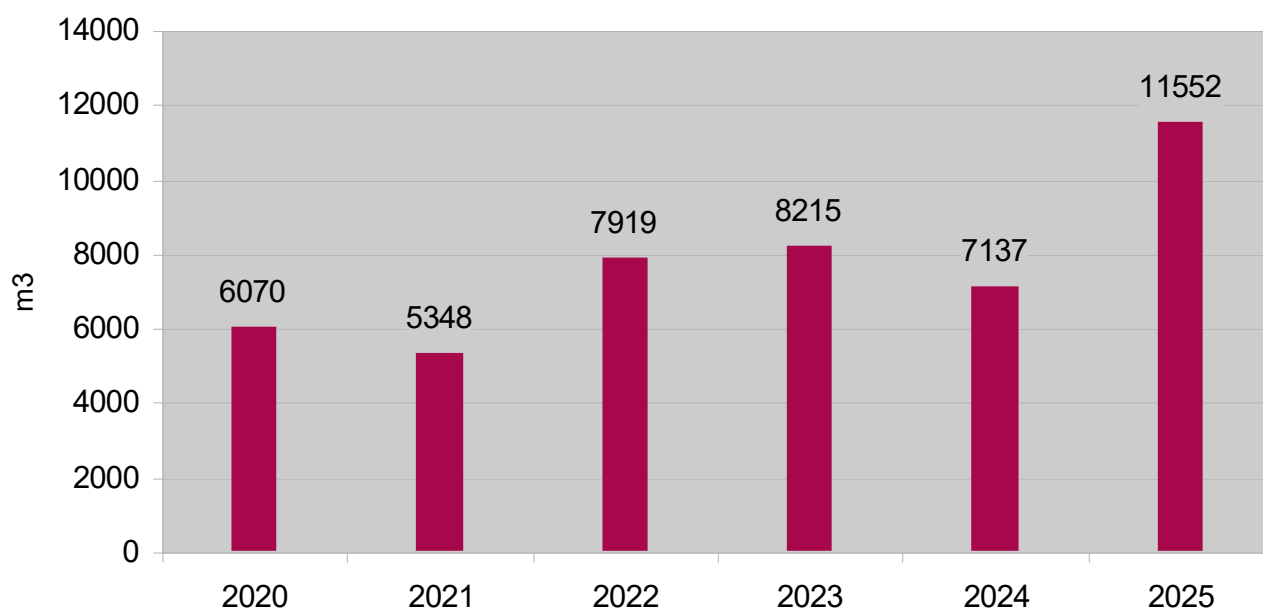


Depuis 2021, le fonctionnement de l'usine d'ultrafiltration avait été optimisé pour favoriser l'exploitation des sources. Cependant les membranes d'ultra filtration sont vieillissantes et une mise à l'arrêt complète de l'usine a été opérée dans l'attente de sa réhabilitation en 2027.

➤ Le volume produit, en provenance des sources de Moiron, pour l'année 2025 est de 11 552 m³.

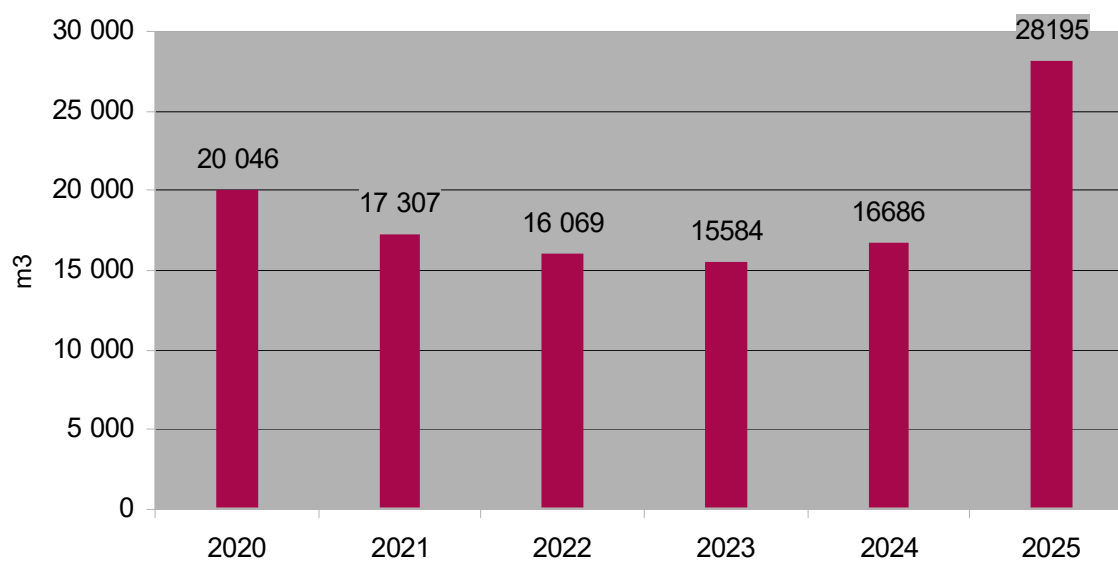
Les données historiques datent de la prise de compétence, en 2020. Le volume produit a augmenté en raison d'actions préventives renforcées menées sur la distribution (lavages du réservoir, lavages de filtre et purges de réseau).

Volume produit Moiron



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Montaigu, pour l'année 2025, est de 28 195m³.

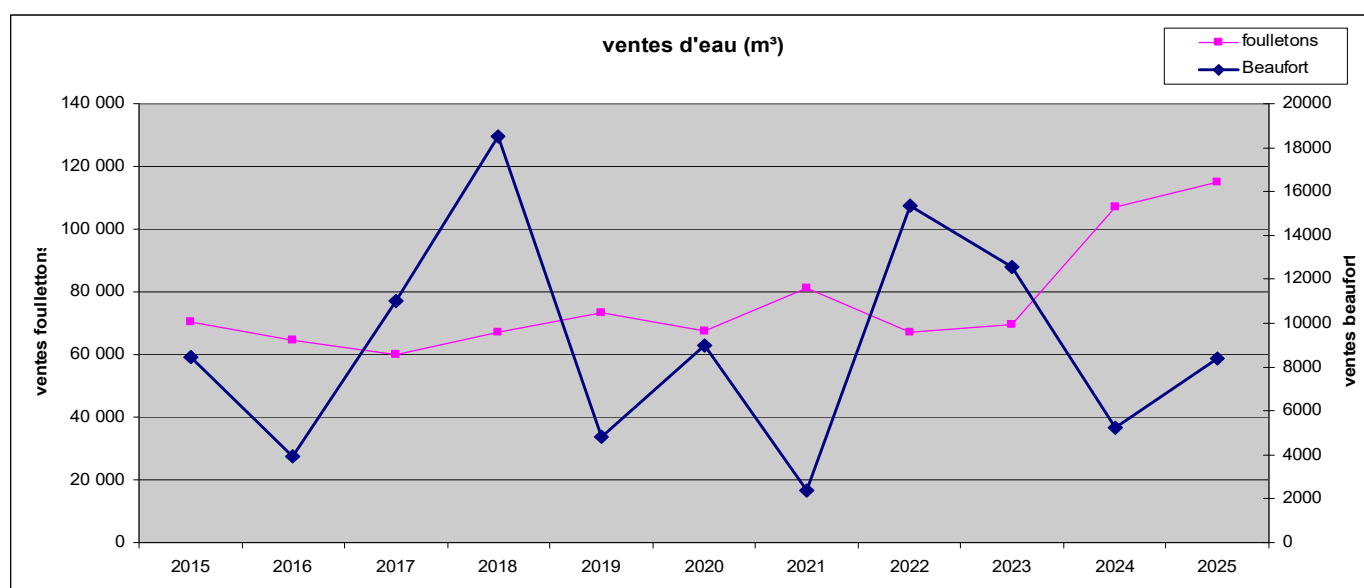
Volume Montaigu



Les données historiques datent de la prise de compétence, en 2020. Le volume produit est plus important sur l'année 2025 en raison de la présence d'une fuite réparée fin octobre et d'actions préventives renforcées sur le réseau (purges, lavage de réservoir).

La Régie Eau Potable vend de l'eau :

- ✓ Au SIE des Foulletons (communes de Larnaud, Fontainebrux, Les Repôts), pour l'alimentation de l'ensemble de son réseau d'eau potable :
 - 105 631 m³ pompés dans la nappe de Villevieux
 - 9 253 m³ vendus via la commune de Courlaoux et pompés à Trenal ou Villevieux
 - Le volume total vendu au SIE des Foulletons en 2025 est de 114 884 m³
 -
- ✓ Au SMEA de Beaufort, pour une partie de son réseau, lorsque sa nappe (située à Bonnaud) s'avère insuffisante : en 2025, 8 403 m³ vendus.



1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS

RÉPARTITION DES BRANCHEMENTS ET VOLUMES VENDUS

Communes	Nombre de branchements	Volume vendu (M3)
	2025	2025
Chilly-Le-Vignoble	306	25 611
Condamine	118	12 104
Conliège	365	26 269
Courbouzon	305	21 910
Courlans	446	49 834
Courlaoux	616	65 699
Frébuans	192	14 924
L'Etoile	293	25 160
Lons-Le-Saunier	4 072	1 120 092
Villeneuve /s pymont	30	2 804
Macornay	499	40 211
Messia-Sur-Sorne	469	43 730
Moiron	85	5 268
Montaigu	265	23 068
Montmorot	1 450	175 322
Perrigny (ZI)	60	39 114
Saint-Didier	133	9 602
Trenal	203	16 698
Borne ST	1	213
Ruffey sur seille	1	879
Total vente communes	10 109	1 718 512
Volumes dégrevés		31 274

VENTE EN GROS		
SIE FOULLETONS	VIA LARNAUD	105 631
SIE FOULLETONS	VIA COURLAOUX	9 253
SMEA BEAUFORT		8 403
TOTAL VENTE EN GROS		123 287

VOLUME TOTAL VENDU : 1 841 799 m³

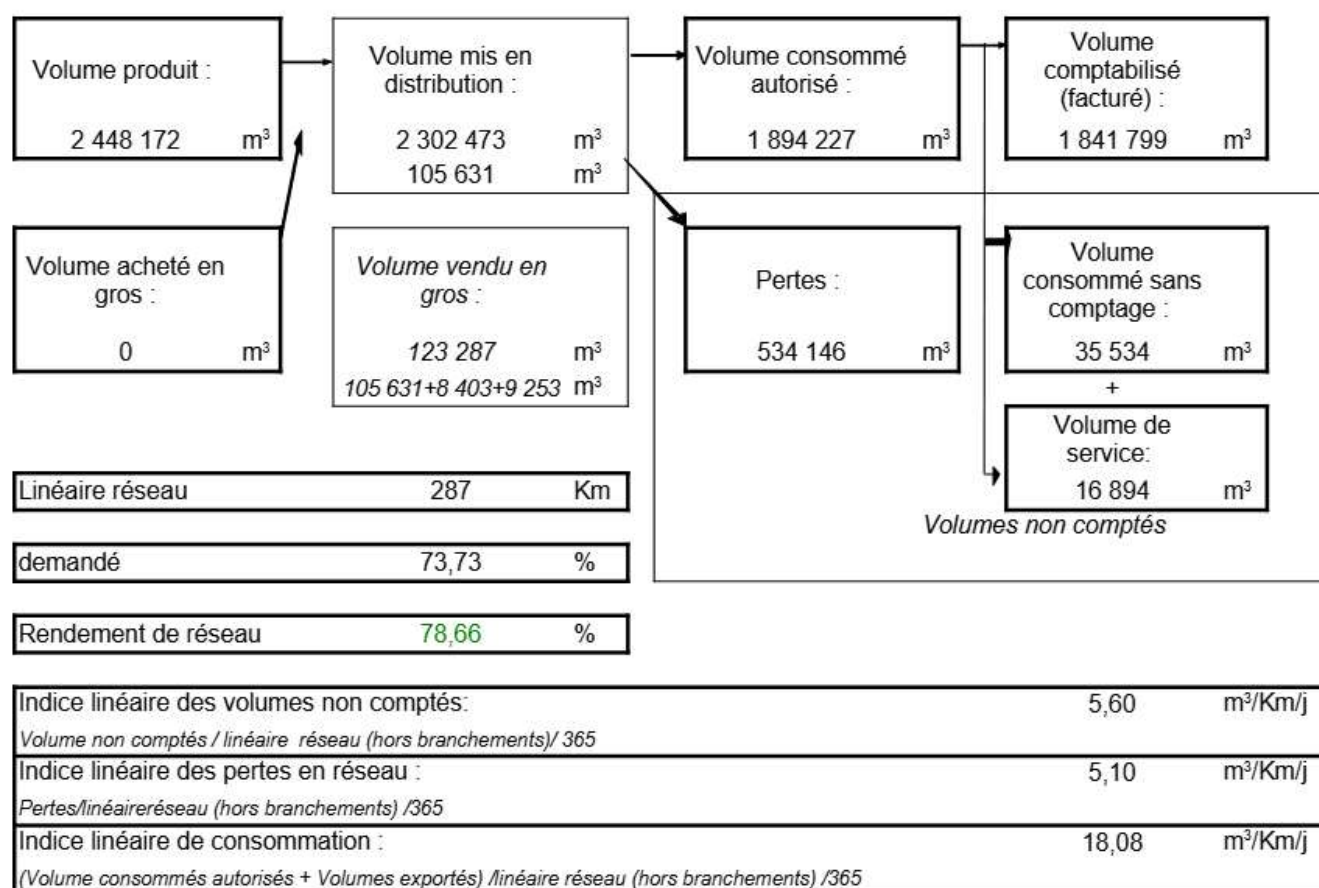
La longueur du réseau de distribution est d'environ 289 km et dessert une population d'environ 28 000 habitants.

Le réseau est constitué de :

- 5 stations de pompage (Villevieux, Ultrafiltration, Trenal, Montaigu, Moiron)
- 10 châteaux d'eau (Pymont, Messia-Sur-Sorne, UF, Montciel, Savagna, L'Etoile, Condamine, Moiron, Montaigu, Vaux-Sous-Bornay)

1.5/ PERFORMANCE DU RÉSEAU

PERFORMANCE DU RESEAU ECLA 16 COMMUNES



L'ILC étant de 18,08 et l'ILP de 5,10, le réseau est intermédiaire (ou semi-urbain), sa performance est jugée ACCEPTABLE.

Répartition des rendements et ILP (indice linéaire de perte) pour les principales unités de distribution

(sans tenir compte des volumes de services et volumes autorisés non comptés)

Unité de distribution de Villevieux (Haut-Service et Bas-Service)

Communes desservies : Lons-Le-Saunier, Macornay, Conliège (et Perrigny ZI).

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Seillette, dans la plaine de Villevieux. Elle est acheminée par siphons depuis 5 puits distants de 200 m chacun dans une bâche où elle est chlorée.

Trois pompes de 300 m³/h équipées de variateurs, fonctionnant en alternance, refoulent l'eau vers le réservoir de tête de Pymont (4 000 m³, Lons-Le-Saunier). Le réservoir alimente ensuite par gravité un réseau de 145,78 km hors branchements.

Dans cette même unité de distribution, est prise en compte l'eau produite par ultrafiltration, en provenance des sources de Revigny et de Conliège.

* Le volume vendu sur cette unité en 2025 est de 1 228 490 m³ pour un volume fourni par Villevieux de 1 473 095 m³ auquel s'ajoute celui produit à l'UF en 2025 de 80 615 m³.

Le total de volume produit sur l'ensemble du service est de 1 553 710 m³

$$((1\,228\,490) / (1\,571\,953)) * 100$$

Soit un rendement brut de 79 %.

*un ILP brut de 6,85 m³/km/j

La dernière partie du hameau de Vatagna a été renouvelée courant 2025.

Des débitmètres ont été installés durant l'année 2024 afin de connaître le débit de chaque puits et pouvoir améliorer le pilotage de ces ouvrages.

Unité de distribution de Trenal

Communes desservies : Chilly-Le-Vignoble, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, L'Etoile, Messia-Sur-Sorne, Montmorot, Saint-Didier, Trenal.

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Sorne, plaine dans laquelle se situe la station de pompage. L'eau est siphonnée dans 3 puits de 5 à 11 m de profondeur, distants de 200 m chacun. Elle est acheminée dans une bâche où elle est chlorée.

Il existe 2 services :

-Le Bas-Service, pour les communes de Courlaoux et Condamine, alimentées par une pompe de 45 m³/h par son réservoir de tête à Condamine (300 m³),

-Le Haut-Service, comprenant 2 pompes de 80 à 120 m³/h en alternat, alimentant le réservoir de tête de Messia-Sur-Sorne (2 000 m³), lui-même en équilibre avec les réservoirs de Montciel situés à Montmorot (2000 m³) et Savagna (1 000 m³, Montmorot également). Un dernier réservoir situé à l'étoile, étant alimenté par deux surpresseur dessert ensuite les communes de Saint Didier et L'Etoile

Ce réseau comprend 151,68 km de canalisations hors branchement.

* Le volume vendu (y compris VEG) en 2025 est de 478 250 m³ pour un volume prélevé dans la nappe de Trenal de 532 335 m³, auquel on ajoute 176 681 m³ fournis par Villevieux (ex réseau Ville de Lons-Le-Saunier) soit 709 016 m³.

Le calcul du rendement s'établit comme suit : $((460\,594 + 17\,656) / (709\,016)) * 100$

Le rendement brut est donc de 67,45%.

* Un ILP brut de 4,19 m³/km/j

Les deux ballons anti-bélier vont être renouvelés durant l'année 2026. Le remplacement des compteurs de sectorisations par des débitmètres se poursuit sur l'ensemble du réseau.

II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1/ LE PRIX DE L'EAU

Un tarif cible permettant d'harmoniser les prix sur l'ensemble du territoire a été calculé. Il a été décidé de l'atteindre en 8 ans (en 2028).

1. Part variable

Par délibération du 26 septembre 2024, la collectivité a voté la mise en œuvre d'une tarification saisonnière à partir du 01/10/2024. Cette tarification saisonnière consiste à appliquer un coefficient de saisonnalité sur la part variable du prix de l'eau.

Coefficient ETE fixé à 1,4 sur la période dite estivale du 1er avril au 30 septembre

Coefficient HIVER fixé à 0,7 sur la période dite hivernale, le restant de l'année

La tarification saisonnière est en effet l'un des leviers pour réduire les usages de l'eau au quotidien. Chacun est incité à faire plus attention à sa consommation, particulièrement pendant la période où la ressource se trouve le plus en tension.

1.1 Tarif hivernal 2025 (du 01/01/2025 au 31/03/2025 et du 01/10/25 au 31/12/25)

LONS-LE-SAUNIER	HT	TVA	TTC
EAU	0,977	5,5	1,031
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,10	5,5	0,11
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,224		3,306

MONTMOROT (desservi par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	0,977	5,5	1,031
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454

REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,10	5,5	0,11
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,224		3,306

PERRIGNY ZI	HT	TVA	TTC
EAU	0,977	5,5	1,031
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,10	5,5	0,11
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,224		3,306

MACORNAY	HT	TVA	TTC
EAU	0,978	5,5	1,032
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,225		3,306

MONTAIGU (Vatagna par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	0,977	5,5	1,031
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454

REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,10	5,5	0,11
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,224		3,306

COURBOUZON (par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	0,977	5,5	1,031
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,10	5,5	0,11
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,224		3,306

CONLIEGE	HT	TVA	TTC
EAU	0,988	5,5	1,043
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,235		3,317

MOIRON	HT	TVA	TTC
EAU	0,709	5,5	0,748
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454

REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	2,956		3,023

MONTAIGU	HT	TVA	TTC
EAU	0,709	5,5	0,748
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	2,956		3,023

MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAUX / FREBUANS / L'ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)			
	HT	TVA	TTC
EAU	1,031	5,5	1,088
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,278		3,362

1.2. Tarif estival 2025 (du 01/04/2025 au 30/09/2025)

LONS-LE-SAUNIER	HT	TVA	TTC
EAU	1,955	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,202		4,338

MONTMOROT (desservi par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	1,955	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,202		4,338

PERRIGNY ZI	HT	TVA	TTC
EAU	1,955	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,202		4,338

MACORNAY	HT	TVA	TTC
EAU	1,956	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063

REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,09
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,203		4,338

MONTAIGU (Vatagna par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	1,955	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,202		4,338

COURBOUZON (par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	1,955	5,5	2,063
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,202		4,338

CONLIEGE	HT	TVA	TTC
EAU	1,977	5,5	2,086
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMATION D'EAU POTABLE	0,430		0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011

REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,224		4,360

MOIRON	HT	TVA	TTC
EAU	1,419	5,5	1,497
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,666		3,772

MONTAIGU	HT	TVA	TTC
EAU	1,419	5,5	1,497
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA- TION D'EAU POTABLE	0,430	5,5	0,454
REDEV. POUR PERFORMANCE RESEAU EAU POTABLE	0,010	5,5	0,011
REDEV POUR PERFORMANCE RESEAU ASSAINISSEMENT	0,009	0,0	0,009
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	3,666		3,772

**MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE /
COURBOUZON / COURLANS / COURLAUX / FREBUANS /
L'ETOILE /
MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL
(ex SIER)**

	HT	TVA	TTC
EAU	2,062	5,5	2,175
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,060	5,5	0,063
REDEVANCE SUR LA CONSOMA-	0,430	5,5	0,454

TION D'EAU POTABLE			
REDEV. POUR PERFORMANCE	0,010	5,5	0,011
RESEAU EAU POTABLE			
REDEV POUR PERFORMANCE	0,009	0,0	0,009
RESEAU ASSAINISSEMENT			
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,738	0,0	1,738
Total	4,309		4,450

2. Parts fixes

DROIT D' ACCÈS AU SERVICE	HT	TVA	TTC
MONTMOROT / CHILLY-LE-VI-GNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAUX / FREBUANS / L'ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)	55,00	10,00	60,50
MACORNAY			
CONLIEGE			
LONS-LE-SAUNIER			
MONTAIGU			
MOIRON			

Part fixe LONS			
TAILLE COMPTEUR	HT	TVA	TTC
15	25,13	5,5	26,51
20	30,00	5,5	31,65
25	64,24	5,5	67,77
40	92,64	5,5	97,74
50	159,75	5,5	168,54
60	202,22	5,5	213,34
80	248,88	5,5	262,57
100	292,90	5,5	309,01

Part fixe MACORNAY / CONLIEGE			
TAILLE COMPTEUR	HT	TVA	TTC
15	25,71	5,5	27,12
20	30,69	5,5	32,38
25	65,71	5,5	69,32
40	94,77	5,5	99,98
50	163,30	5,5	172,28

60	206,87	5,5	218,25
80	254,60	5,5	268,60
100	299,63	5,5	316,11

rt fixe MOIRON			
TAILLE COMPTEUR	HT	TVA	TTC
15	30,82	5,5	32,52
20	34,43	5,5	36,32
25	55,41	5,5	58,46
40	69,66	5,5	73,49
50	97,92	5,5	103,31
60	113,47	5,5	119,71
80	129,19	5,5	136,30
100	143,03	5,5	150,90

Part fixe MONTAIGU			
TAILLE COMPTEUR	HT	TVA	TTC
15	30,74	5,5	32,43
20	34,34	5,5	36,23
25	55,27	5,5	58,31
40	69,48	5,5	73,30
50	97,67	5,5	103,04
60	113,17	5,5	119,39
80	128,85	5,5	135,94
100	142,66	5,5	150,51

**Part fixe MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE /
COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L'
ÉTOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)**

TAILLE COMPTEUR	HT	TVA	TTC
15	41,70	5,5	43,99
20	52,38	5,5	55,26
25	102,09	5,5	107,70
40	130,43	5,5	137,60
50	274,00	5,5	289,07
60	323,02	5,5	340,79
80	377,81	5,5	398,59
100	431,06	5,5	454,77

2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION

Le système de tarification en vigueur est le suivant :

- Les 16 communes sont facturées par relève d'index réel (avec compteurs équipés de têtes émettrices) 2 fois par an, une au mois de mars et une au mois de septembre,
- Les factures sont généralement envoyées courant mai et octobre.

2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION

Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :

RÉPARTITION DES VOLUMES VENDUS ET DES RECETTES

Communes	Volume vendu (M3)	Recette € HT
Chilly-Le-Vignoble	25 611	39 555,02
Condamine	12 104	18 991,44
Conliège	26 269	38 490,88
Courbouzon	21 910	33 476,13
Courlans	49 834	78 792,69
Courlaoux	65 699	102 623,09
Frébuans	14 924	23 171,95
L'Etoile	25 160	39 525,21
Lons-Le-Saunier	1 120 092	1 623 498,24
Villeneuve /s pymont	2 804	4 193,23
Macornay	40 211	59 297,47
Messia-Sur-Sorne	43 730	68 123,28
Moiron	5 268	5 566,48
Montaigu	23 068	26 663,76
Montmorot	175 322	270 749,50
Perrigny (ZI)	39 114	56 491,55
Saint-Didier	9 602	14 867,18
Trenal	16 698	25 520,52
Borne ST	213	
Ruffey sur seille	879	1 718,45

Total vente communes	1 718 299	2 531 316,07

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS

ANNÉE	VOLUME (m³)	VENTE en € HT
2017	60 136	11 065,02
2018	67 181	12 764,39
2019	73 318	13 563,83
2020	67 396	14 081,81
2021	81 053	17 993,77
2022	67 085	14 367,24
2023	69 668	20 285,93
2024	107 057	85 202,91
2025	114 884	92 870,22

SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,

Année	Volume vendu (m³)	Montant en € (HT)
2020	9 110	6 256,42
2021	2 383	2 194,77
2022	15 344	13 468,34
2023	12 578	10 457,00
2024	5 231	8 216,19
2025	8403	9 589,46

Les conventions de vente en gros ont été renouvelées fin 2023.

III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES

3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (transposition de la Directive Européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998) fixe des niveaux guides "références de qualité" et des concentrations maximales admissibles "limites de qualité" pour les paramètres concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ensemble des analyses réglementaires est effectué sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Parallèlement, le Service de l'Eau peut réaliser des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques.

2025 / RÉSEAU alimenté par les puits de VILLEVIEUX (captages prioritaires)

Les eaux prélevées à la station de pompage de Villevieux ont alimenté, en 2025 :

1. Le réseau **Haut-Service**, toute l'année.
2. Le réseau des sources de Revigny et de Conliège lors des arrêts de l'unité d'ultrafiltration.
3. Le réseau de Villevieux a pris le relais :
 - du 21/05/2025 au 06/12/2025 pour les communes suivantes :
 - Montmorot
 - L'Étoile
 - Saint-Didier
 - puis du 15/08/2025 au 04/10/2025 pour la commune de Courlans et la ZI de Courlaoux.

Nombre d'analyses effectuées en 2025 pour le Haut Service (HS) ou nappe de Villevieux :

Analyses	D1 ARS	DIC ARS	39PE S ARS	P1 ARS	39P2 ARS	39D2 ARS	PFAS ARS	METAB ARS
Nombre	16	11	6	4	4	4	4	1

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité		Bq/L					100		
Température		°C					25		
Turbidité	16	NFU	<0,2	0,27	0,25	1	2		100 %
pH	2	Unité pH	7,2	7,3	7,3		9		100 %
Titre alcalimétrique complet	3	°f	27,5	28,2	27,8				
Titre hydrotimétrique	3	°f	31,2	31,9	31,5				
Conductivité	16	µS/cm	545	603	582		1100		100 %
Carbone organique total	3	mgC/L	<0,5	<0,5			2		100 %
Aluminium		µg/L	<10				200		
NITRATES									
NO3	3	mg/L	20	20	20	50			100 %
MICROBIOLOGIE									
Entérocoques	16	n/100ml	<1			0			100 %
Escherichia coli	16	n/100ml	<1			0			100 %
PESTICIDES									
Pesticides et métabolites (somme)	6	µg/L	0,02	0,144	0,051	0,5			100 %

Pour rappel, les valeurs réglementaires qui s'appliquent dans le cadre du contrôle sanitaire et de la surveillance des EDCH sont :

- Limite de qualité de **0,1 µg/L par molécule** pour les métabolites pertinents
- Limite de qualité de **0,5 µg/L** pour la somme des pesticides (métabolites pertinents)
- Valeur indicative de **0,9 µg/L** pour les métabolites non pertinents

Détection de pesticides

Pesticides	Métabolite-s	Usage	À noter
Métolachlore	ESA Métolachlore	Herbicide - maïs, sorgho, soja, tournesol, etc.	Délai pour la vente et la distribution : 20/10/2023 Délai pour le stockage et l'utilisation : 20/10/2024 Classé en PPN (Produit Phytosanitaire Non Utilisable - ADIVALOR) dès le 21/10/2024
Atrazine	Atrazine-déséthyl Atrazine-2-hydroxy	Herbicide – maïs et sorgho	Utilisation INTERDITE depuis le 1^{er} octobre 2003
Chlorothalonil	Chlorothalonil R471811	Fongicide - céréales et protéagineux	Métabolite considéré comme cancérigène probable depuis 2006 Matière active interdite en Europe depuis 2019
Chloridazone	Chloridazone Méthyl Desphényl	Herbicide – betterave	Date de retrait : 2020
Nicosulfuron	2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotin	Herbicide – maïs	
Diméthénamide (dont Diméthénamide-p)	ESA Diméthénamide	Herbicide – maïs, sorgho, betterave, tournesol, crucifères	

Les SA et métabolites surlignés en jaune sont détectés dans les analyses en 2025.

Aucune non conformité en 2025

Caractéristiques principales des eaux prélevées issues de la nappe de Villevieux :

Une eau dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 31,5°f

PH alcalin (>7)

Teneur en nitrates moyenne et légèrement à la hausse depuis ces dernières années – à surveiller :

objectif ECLA <25 mg/L

Turbidité conforme

Qualité bactériologique satisfaisante

Animation de l'AAC :

- Dispositif expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) :
20 exploitations volontaires engagées, couvrant 50 % de la SAU de l'AAC
→ Programme terminé en 2025, renouvellement prévu sous forme de PSE 2
- Déploiement d'une stratégie foncière :
 - Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE ou BRE)
 - Obligations Réelles Environnementales (ORE)
 - Demande de droit de préemption
 → Objectif : préserver la qualité de la ressource en eau potable
- Animation agricole axée sur :
 - la réduction de l'usage des herbicides
 - le développement du désherbage mécanique
 - les couverts végétaux
- Développement des filières :
 - signature d'une convention en blé tendre
 - coordination d'un projet en blé dur (pâtes bio et locales)

Évolution réglementaire (PFAS)

À partir de janvier 2026, l'intégration des PFAS dans les programmes réglementaires de contrôle sanitaire des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) devient obligatoire, en application de la réglementation européenne.

Dès 2025, les premières analyses ont été réalisées :

- 20 PFAS contrôlés
- Limite de qualité : 0,10 µg/L pour la somme de ces 20 molécules

Installation	Date	Paramètre	Unité	Résultat
TTP Pannessières	10/03/25	Somme de 20 PFAS	µg/L	<0,100
Puits 1	17/04/25	Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	µg/L	<0,100
TTP Villevieux	13/05/25	Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	µg/L	0,002
TTP Villevieux	17/06/25	Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	µg/L	<0,028
Puits 4	29/07/25	Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	µg/L	<0,029
TTP Pannessières	17/09/25	Somme de 20 PFAS	µg/L	<0,029

2025 / RÉSEAU alimenté par les Sources de Revigny et de Conliège

Les eaux prélevées aux cinq sources résurgentes situées sur les communes de Revigny et de Conliège approvisionnent le centre-ville de Lons-le-Saunier (Bas-Service).

Le réseau de Villevieux est intervenu en appoint pour couvrir les besoins de manière très régulière entre le 01/01/2025 et le 02/08/2025. À partir de cette date, l'eau distribuée provient exclusivement du réseau de Villevieux.

En raison des basculements entre réseaux, certaines analyses initialement rattachées au Bas-Service ont été réaffectées au Haut-Service.

Ainsi, pour le Bas-Service, seules sont conservées :

- les analyses réalisées les **08/01/2025** et **30/06/2025**
- ainsi que **4 analyses réalisées au captage** (sources de La Culée, La Doye et La Cueilie)

Nombre d'analyses effectuées en 2025 sur le Bas-Service (BS) alimenté par les sources de Revigny et de Conliège et sur les sources :

Analyses	DIC ARS	Captage
Nombre	2	4

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité		Bq/L					100		
Température		°C					25		
Turbidité	2	NFU	<0,2	<0,2		1	2		100 %
pH		Unité pH					9		100 %
Titre alcalimétrique complet		°f	17,2	26,4	23,2				
Titre hydrotimétrique		°f							
Conductivité	2	µS/cm	444	509	477		1100		100 %
Carbone organique total		mgC/L	<0,5	1,6	0,9		2		100 %
Aluminium		µg/L					200		
NITRATES									
NO3		mg/L	4	15	11	50			100 %
MIKROBIOLOGIE									
Entérocoques	2	n/100ml	<1	<1		0			100 %
Escherichia coli	2	n/100ml	<1	<1		0			100 %
PESTICIDES									
Pesticides et métabolites		µg/L							100 %

+ 4 analyses réalisées aux captages :

Captage	PLV - Date	PARAMETRE	RESULTAT	Unité
LA CUEILLE	17/04/2025	Epoxyconazole	0,006	µg/L
LA CUEILLE	17/04/2025	Total des pesticides analysés	0,006	µg/L
LA CUEILLE	17/04/2025	Acide perfluorobutanoïque (PF	0,001	µg/L
LA CUEILLE	17/04/2025	Acide perfluorohexanoïque (P	0,003	µg/L
LA CUEILLE	17/04/2025	Acide perfluoropentanoïque (P	0,001	µg/L
LA DOYE	13/10/2025	ESA metolachlore	0,02	µg/L
LA DOYE	13/10/2025	Total des pesticides analysés	0	µg/L
LA CULEE	03/11/2025	Total des pesticides analysés	0	µg/L
LA DIANE	09/02/2026	Total des pesticides analysés	0	µg/L

Aucune non conformité en 2025

Teneur en nitrates basse

Turbidité conforme

Qualité bactériologique satisfaisante

2025 / RÉSEAU alimenté par les Sources de Montaigne (captages prioritaires)

Nombre d'analyses effectuées en 2025 pour les eaux des sources de Montaigne :

Analyses	DIC ARS	39PES ARS	PI ARS
Nombre	3	2	2

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité		Bq/L					100		
Température		°C					25		
Turbidité	6	NFU	0,41	2,3	1,3	1	2	1	83 %
pH		Unité pH					9		
Titre alcalimétrique complet	2	°f	20,9	21,5	21,2				
Titre hydrotimétrique	2	°f	22,3	24,5	23,4				
Conductivité	6	µS/cm	447	492	465		1100		100 %
Carbone organique total	2	mgC/L	<0,5	0,51			2		100 %
Aluminium	2	µg/L	250	740	495		200	2	0 %
NITRATES									
NO3	2	mg/L	12	22	17	50			100 %
MIKROBIOLOGIE									
Entérocoques	6	n/100ml	<1	<1		0			100 %
Escherichia coli	6	n/100ml	<1	4		0		1	83 %
PESTICIDES									
Pesticides et métabolites	2	µg/L	0	0,081	0,027	0,1			100 %

Non conformité le 16/12/25

Eau d'alimentation NON-CONFORME aux références de qualité.

Dépassement de la référence de qualité pour le paramètre suivant : **Turbidité**.**Non conformité le 30/06/25**

Eau d'alimentation NON-CONFORME aux limites de qualité.

Dépassement de la limite de qualité pour le paramètre suivant : **Escherichia coli**.

Dès signalement de la non conformité par l'ARS, une action corrective a été immédiatement menée pour réajuster les taux de chloration. Le recontrôle réalisé par l'ARS s'est révélé conforme.

Point de vigilance – 27/01/25 et 30/06/25 – Distribution

Référence de qualité non-conforme pour le paramètre **Aluminium**.

La référence de qualité de 200 µg/L est dépassée.

Des ajustements des taux de coagulant sont réalisés afin de respecter la référence de qualité.

Pesticides

Deux analyses de pesticides ont été réalisées par l'ARS (programme **39PES**).

Lors de l'analyse du **07/04/2025**, **aucun pesticide n'a été détecté**.

L'analyse réalisée le **29/09/2025** a mis en évidence la présence de plusieurs substances à de **très faibles concentrations** :

- **Atrazine** : 0,005 µg/L
- **Atrazine déséthyl** (métabolite) : 0,009 µg/L
- **Métabolite du chlorothalonil (Chlorothalonil R471811)** : 0,046 µg/L

La **somme des pesticides pris en compte pour l'évaluation réglementaire s'élève à 0,014 µg/L**, valeur **inférieure à la limite réglementaire applicable de 0,5 µg/L** (le métabolite du chlorothalonil est considéré comme non pertinent, il n'est donc pas intégré au calcul de la somme des pesticides).

Pour rappel, les prescriptions de l'arrêté de DUP (10 juin 2025) interdisent l'utilisation de pesticides dans les périmètres rapprochés.

Nitrates

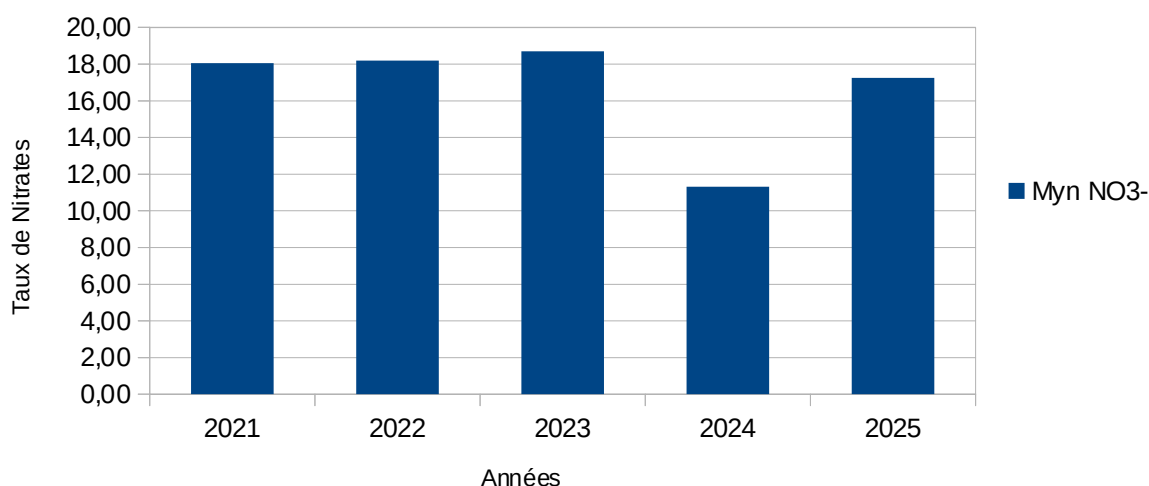
Le suivi renforcé des nitrates réalisé par la Régie Eau ne s'est pas poursuivi en 2025.

Pas de pic en 2025.

Une moyenne annuelle à 17 mg/L (10,10 mg/L en 2024).

MONTAIGU avec données ADES

Evolution de la moyenne du taux de Nitrates depuis 2021



Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Montaigu

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 23,4°f.

Une analyse réalisée à la source de la Doye en 2025 dont le résultat est conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres analysés :

Date	PARAMETRE - Famille	PARAMETRE	PARAMETRE - Unité	RESULTAT
13/10/2025	SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)	Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	µg/L	<0,029
13/10/2025	SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)	Somme de 4 substances perfluoroalkylées (PFOA+PFNA+PFHXS+PFOS)	µg/L	<0,004
13/10/2025	CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,93
13/10/2025	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SANS OBJET	2
13/10/2025	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,46
13/10/2025	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	22,6
13/10/2025	MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	508
13/10/2025	OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg(C)/L	<0,5
13/10/2025	OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Oxygène dissous % Saturation	%	105
13/10/2025	PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	22
13/10/2025	PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0
13/10/2025	PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	1
13/10/2025	PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	3
13/10/2025	PESTICIDES	ESA metolachlore	µg/L	0,027
13/10/2025	PESTICIDES	Chlorothalonil R471811	µg/L	0,081
13/10/2025	PESTICIDES	Atrazine	µg/L	0,005
13/10/2025	PESTICIDES	Atrazine déséthyl	µg/L	0,014
13/10/2025	Total des pesticides analysés		µg/L	0,019

Pour rappel, une analyse sur les captages de Montaigu est réalisée tous les 5 ans (2025 pour la source de la Doye ; 2027 pour les sources de la Croix et des Abreuvoirs (mélange)).

2025 / RÉSEAU des Sources de Moiron (captage prioritaire)

Nombre d'analyses effectuées en 2025 pour les eaux de source de Moiron :

Analyses	DIC ARS	39 PES ARS	P1 ARS
Nombre	3	1	2

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité		Bq/L							
Température		°C					25		
Turbidité	6	NFU	0,35	9,6	2,35	1	2	1	83 %
pH		Unité pH					9		
Titre alcalimétrique complet	2	°f	23,6	24,1	23,85				
Titre hydrotimétrique	2	°f	26,3	27,4	26,85				
Conductivité	6	µS/cm	488	520	502		1100		100 %
Carbone organique total	2	mgC/L	<0,5	0,84			2		100 %
Aluminium		µg/L							
NITRATES									
NO3	2	mg/L	22	28	25	50			100 %
MICROBIOLOGIE									
Entérocoques	6	n/100ml	<1	<1		0			100 %
Escherichia coli	6	n/100ml	<1	<1		0			100 %
PESTICIDES									
Pesticides et métabolites	1	µg/L	0	0,035		0,1			100 %

Non-conformité

Eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité.

Dépassement de la limite de qualité pour le paramètre turbidité - analyse datée du 12/03/25.

Un pesticide détecté le 29/09/25 : métabolite du chlorothalonil (Chlorothalonil R471811) à une concentration de 0,035 µg/L.

Qualité bactériologique satisfaisante

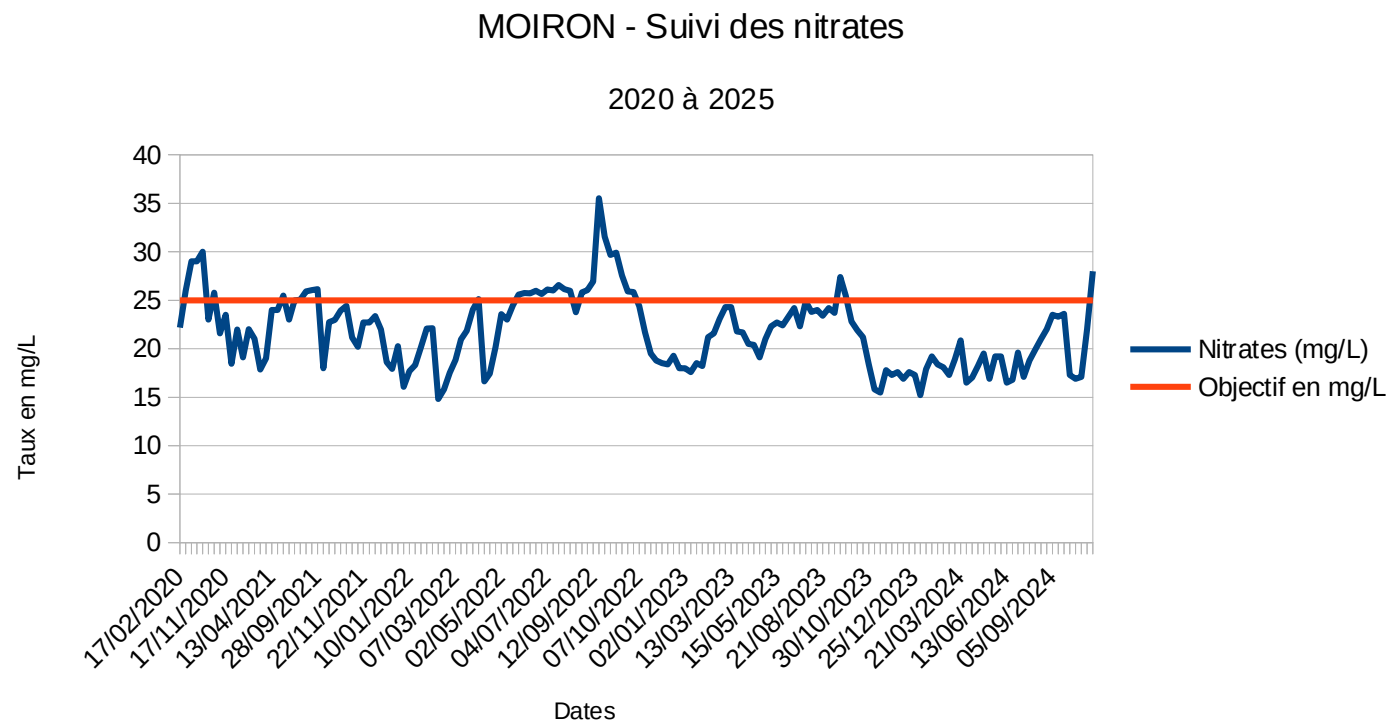
Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Moiron

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 26,3°f.

Nitrates

Le suivi renforcé des nitrates mis en place par la Régie Eau n'a pas été reconduit en 2025.

La concentration moyenne annuelle en nitrates est de 25 mg/L, avec une valeur maximale observée de 28 mg/L. Cette valeur dépasse le seuil fixé par l'arrêté préfectoral relatif à la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) applicable au captage de Moiron.



Pas d'analyse au captage en 2025 - Pour rappel, une analyse sur le captage de Moiron est réalisée tous les 5 ans (prochaine en 2026).

2025 / RÉSEAU alimenté par les puits de Trenal

Les eaux pompées à la station de Trenal alimentent 11 communes.
Le réseau de Villevieux a pris le relais du 21/05/25 au 06/12/25 pour les communes suivantes :

- Montmorot
- L'Etoile
- Saint-Didier

Puis pour la commune de Courlans et la ZI de Courlaoux du 15/08/25 au 04/10/25.
Deux résultats d'analyse sont donc à basculer sur le HS, celles du 16/07 et du 28/10.

Nombre d'analyses effectuées en 2025 pour les eaux pompées de Trenal :

Analyses	DI ARS	39PES ARS	P1 ARS	39P2 ARS	39D2 ARS	PFAS ARS
Nombre	13	2	3	2	2	2+1

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité		Bq/L					100		
Température		°C					25		
Turbidité	21	NFU	<0,2	0,43	0,23	1	2		100 %
pH	3	Unité pH	7,12	7,26	7,2		9		100 %
Titre alcalimétrique complet	6	°f	28,2	29,5	28,75				
Titre hydrotimétrique	5	°f	29,7	30,8	30,26				
Conductivité	21	µS/cm	556	600	567		1100		100 %
Carbone organique total	6	mgC/L	<0,5	1,15	0,7		2		100 %
Aluminium		µg/L					200		
NITRATES									
NO3	6	mg/L	8	9,5	7,97	50			100 %
MICROBIOLOGIE									
Entérocoques	21	n/100ml	<1	<1		0			100 %
Escherichia coli	21	n/100ml	<1	<1		0			100 %
PESTICIDES									
Pesticides et métabolites	3	µg/L	0	0	0,000	0,1			100 %
PFAS									
Distribution	2	µg/L	<0,029	0,003	0,016				100 %
Eaux brutes	1	µg/L			0,028				100 %

Aucune non conformité en 2025**Pesticides**

Pas de détection en 2025.

Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Trenal

Une eau moyennement dure à dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 30,26°f.

PH alcalin (>7).

La teneur en nitrates est faible compte tenu de l'activité agricole environnante.

La turbidité est satisfaisante.

3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et l'Arrêté du 2 décembre 2013 relatifs aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement

	2022	2023	2024	2025
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU évaluer le niveau de connaissance du réseau, la qualité de gestion patrimoniale et le suivi des évolutions du réseau	101/120	101/120	101/120	101/120
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendus en gros à un autre Service d'eau potable, Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau	82,67 %	84,93 %	79,50 %	78,66 %
SEUIL DE RENDEMENT Défini selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif "notamment " à la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable	68,17 %	73,52 %	73,40 %	73,73 %
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de gestion du réseau,	3,32 m³/km/j	4,11 m³/km/j	5,07 m³/km/j	5,6 m³/km/j
INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	3,24 m³/km/j	3,12 m³/km/j	4,38 m³/km/j	5,10 m³/km/j
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU Information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service	1,15 %	1,01%	1,18%	1,41 %
TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	Nappe 100 % Sources	Nappe 100 % Sources	Nappe 100 % Sources	Nappe 100 % Sources

	60 %	60 %	60 %	100 %
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES mesurer la continuité du Service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	0,61	0,81	0,60	0,49
DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ En années	1,19	1,34	0,62	0,59 ans
TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE N-1	1 %	1,14 %	1,01 %	1,12 %
TAUX DE RÉCLAMATIONS	0,23 %	0,39%	0,22 %	0,21 %

(1) Ensemble du réseau

(2) y compris retard sur reversement assainissement

3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ce rendement doit permettre de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, ou vendue en gros à un autre Service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{rendement} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros})}{(\text{Volume produit} + \text{volume acheté en gros})} * 100 = 78,66 \%$$

3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau,

$$\text{Indice linéaire volumes non comptés} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 5,60 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU

Il doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés,

$$\text{Indice linéaire pertes en réseau} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 5,10 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Volume comptabilisé = volume relevé aux compteurs sur une période 12 mois de Janvier à Décembre (requête Anémone consommation facturée du 01/01/N au 31/12/N + la borne des Services Techniques))

Volume consommateurs sans comptage = espaces verts, essais et manœuvres incendie, lavage voirie, chasse d'assainissement, dégrèvements...

Volume de service du réseau = nettoyage de réservoirs, volume de service de production, désinfection et purge de conduites et de branchements suite aux travaux, purge et nettoyage de conduites, analyseurs de chlore et autres en ligne, ...

Longueur du réseau de desserte = longueur du réseau au **31/12/2025**

Réseau HS et BS LONS (haut réseau + bas réseau) = 130,46 Km

11 Communes (ex-SIER) : 150,74 Km

MOIRON : 2,02 Km

MONTAIGU : 3,4 Km

TOTAL = 287 km de conduites en distribution (hors branchements)

3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU (cf linéaire)

Il doit permettre de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{taux moyen renouvellement} = \frac{\frac{(\text{Longueur cumulée de réseau renouvelé } N-4 \text{ à } N)}{(\text{longueur réseau au } 31/12/N)}}{5} = \frac{20,3}{287} \frac{1}{5} = 1,41 \%$$

Nota : Le taux de renouvellement pour un réseau constitué de fonte ductile ou PVC doit être de 1,4 % pour un renouvellement complet tous les 70 ans.

Le réseau ex-SIER est constitué à plus de 70 % de PVC.

Longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N**Sur la partie ex-Lons et communes :**

Réseau renouvelé en 2021 : 1, 960 km

Réseau renouvelé en 2022 : 2,002 km

Réseau renouvelé en 2023 : 2,581 km

Réseau renouvelé en 2024 : 0,975 km

Réseau renouvelé en 2025 : 2,49 km

Pour l'ensemble du réseau la longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N est de 9,837 km

Sur la partie ex-SIER :

Réseau renouvelé en 2021 : 2,38 km

Réseau renouvelé en 2022 : 2,93 km

Réseau renouvelé en 2023 : 1,242 km

Réseau renouvelé en 2024 : 2,99 Km

Réseau renouvelé en 2025 : 0,201 km

Pour l'ensemble du réseau la longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N est de 10,463 km

Soit 20,3 km de réseau renouvelé sur l'ensemble d'ECLA depuis 5 ans.

3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ce taux donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et est fixé comme suit.

L'ensemble des captages exploités par la régie Eau d'ECLA font l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection et portant autorisation de prélèvement.

Le taux d'avancement est donc de 100 %.

3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux doit mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement,

$$\text{Taux occurrence interruptions de service non programmées} = \frac{(\text{nb coupures non prog} * 1000)}{(\text{nb abonnés})} = \frac{5 * 1000}{10109} = 0,49$$

3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI

Ce taux doit permettre d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour la Régie Eau Potable, ce délai est au maximum de deux jours ouvrables. Les branchements ne sont fermés que lorsqu'il n'y a pas de reprise d'abonnement suite à un départ, et les demandes sont traitées quotidiennement.

3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Elle doit permettre d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement, et traduit la durée nécessaire pour amortir la totalité du capital de la dette, en supposant que les excédents nets de fonctionnement (épargne brute) y soient consacrés chaque année.

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{(\text{en cours total de la dette})}{(\text{épargne brute annuelle})} = \frac{999512}{1703554} = 0,59 \text{ ans}$$

1,34 année est la durée durant laquelle la Régie devrait consacrer la totalité de sa capacité d'autofinancement pour rembourser sa dette.

3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1

Ce taux doit permettre de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{(\text{Montant d'impayés au titre de l'année } N-1) * 100}{(\text{Recette TTC factures au titre de } N-1)} = \frac{79809,73}{7106305,18} * 100 = 1,12 \%$$

3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION

Ce taux doit permettre de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{Taux réclamation} = \frac{(\text{nb de réclamation laissant une trace écrite}) * 100}{(\text{nb d'abonnés})} = \frac{21 * 100}{10109} = 0,21 \%$$

IV/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1/ MONTANT DES TRAVAUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'ANNÉE 2025

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
2031 Études	139 504,99 €
21531 Réseaux d'adduction d'eau	1 692 321,96 €
2154 à 2188 Matériel, service de distribution, y compris compteurs	107 987 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2026 (Budget prévisionnel 2026)

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
20 Études préparations chantiers / schéma directeur eau potable	50 000 €
21531 Renouvellement réseaux d'adduction d'eau	2 555 176 €
2154 à 2188 Matériel, service de distribution, y compris compteurs	198 200 €

4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ

En 2025, l'encours de la dette de la régie eau ECLA s'élève à 999 512 €, l'annuité à 286 069 € (y compris intérêts).

4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 HT

EXPLOITATION	Chap	Dépenses HT émises	Recettes HT émises
Charges à caractère général	11	887 296,84	
Charges Personnels et Frais assimilés	12	881 483,39	
Atténuation de produits	14	544 911,00	

Reversements assainissement et non valeur 6581,654	65	1 639 544,70	
Charges financières	66	24 196,29	
Charges exceptionnelles	67	45 350,89	
Dotations aux amortissements	042	1 037 627,78	
Rattachements SUR 2026		1 515 114,98	
TOTAL DÉPENSES		6 575 525,87	
Quote part dans subvention investissement	042		106 908,00
Ventes prod fab, prest services	70		6 870 476,19
Subventions d'exploitation	74		42 979,00
Autres produits gestion courante	75		183 794,58
Atténuation de charges	013		963,22
Produits exceptionnels	77		143 239,45
Reprise sur provisions	78		0,00
TOTAL RECETTES			7 348 360,44

INVESTISSEMENT	Chap	Dépenses HT émises	Recettes HT émises
Opérations d'ordre - Transfert	040	106 908,00	
Emprunts et dettes assimilés	16	261 712,44	
Frais d'étude INCOM 2051	20	139 504,99	
Immobilisations corporelles	21	1 812 944,36	
Participations et	26	3 800,00	

créances rattachées			
Charges patrimoniales	041	0,00	
Reste à réaliser au 31/12/25	21	409 209,65	
TOTAL DÉPENSES (hors RAR)		2 324 869,79	
Opérations d'ordre - Transfert	040		1 037 627,78
Opérations patrimoniales	041		0,00
Dotations Réserves	106		444 800,99
Subventions investissement	13		113 541,00
TOTAL RECETTES			1 595 669,77

4.4/ DÉGRÈVEMENTS

L'application de la Loi Warsmann et des modifications récentes du règlement de service conduisent à des dégrèvements dont l'historique est reporté ci-dessous :

ANNÉE 2021 : 24 770 m³ dégrevés
 ANNÉE 2022 : 80 518 m³ dégrevés
 ANNÉE 2023 : 64 745 m³ dégrevés
 ANNÉE 2024 : 19 023 m³ dégrevés
 ANNÉE 2025 : 31 274 m³ dégrevés

L'augmentation du volume dégreuvé en 2022 et 2023 s'explique par la mise en œuvre d'une modification du règlement portant sur la limite de responsabilité Régie/usager, déplacée du compteur à la purge après compteur.

4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements (DF 042) réalisés en 2025 s'élève à 1 037 627.78 €.

4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Un schéma directeur d'eau potable a été lancé en 2024.

Il s'agit d'une étude très complète qui aboutira à un programme pluriannuel d'investissement basé sur des tableaux multi-critères pertinents.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette étude, le programme de travaux s'établit annuellement, au moment de l'élaboration budgétaire, pour un montant entre 1 et 1,5 millions d'€, sur la base :

- des défaillances et fuites récurrentes constatées par l'exploitant
- de l'analyse de l'âge et de la vétusté des canalisations
- des opportunités de mutualisation avec des travaux d'assainissement et/ou de voirie

V/ ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

5.1 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCE

Les abandons de créance ou versement à un fond de solidarité, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L, 115-3 du code de l'action sociale et des familles, sont les suivantes pour l'année 2025 (nature 65410) :

Abandons de créance : 16 273,11 € TTC a été déclaré en taxes et produits irrécouvrables.

Versement à un fond de solidarité : aucune demande traitée.

5.2 DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La loi dite « Oudin Santini » adoptée le 27 janvier 2005 relative à la Coopération Internationale des Collectivités Territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux établissements chargés des Services publics de mener des actions de coopération internationales,

La Régie Eau Potable d'ECLA a soutenu, en 2021, financièrement l'association "POM" -Pour Oublier la Misère-, œuvrant à la coopération internationale en matière d'accès à l'eau potable pour un montant de 2 000 euros ainsi que l'association Peuple Solidaire pour un montant de 2 000 euros également.

En 2024, la Régie EAU n'a pas reçu de demandes de subventions pour des projets de développement d'accès à l'eau potable à l'international.

En 2025, la Régie EAU a versé une subvention de 1 000 € au Foyer Socio Educatif du Lycée Le Corbusier, pour soutenir le projet d'un chantier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Maroc. Ce, en partenariat avec l'association EauSoleil Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à LONS-LE-SAUNIER,
Le 5 juin 2026

ANNEXES : Info factures 2024

(données transmises par l'ARS)

- Qualité de l'eau sur les sources de Revigny et Conliège
- Qualité de l'eau sur la nappe de Villevieux
- Qualité de l'eau sur les sources de Moiron
- Qualité de l'eau sur les sources de Montaigu
- Qualité de l'eau sur la nappe de Trenal



ZONE DE DISTRIBUTION : MOIRON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 De la turbidité (trouble de l'eau) a été observée fréquemment sans risque pour la santé. L'eau distribuée est d'assez bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MONT FREILLON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 141 personnes sur 1 commune (MOIRON). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TURBIDITÉ	B	Dépassements réguliers des valeurs réglementaires
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 40 % Valeur maxi : 6 NFU	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 26,8 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 24/06/2025

UDI 039000729

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGU

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CROIX, LA DOYE, LES ABREUVOIRS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 337 personnes sur 1 commune (MONTAIGU). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 10,2 mg/L

Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 349

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 80 %

Valeur maxi : 5,8 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 22,2 °f

Valeur maxi : 22,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/05/2025

UDI 039000745

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ECLA - REVERMONT

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8960 personnes sur 11 communes (CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAUX, ETOILE (L'), FREBUANS, MESSIA-SUR-SORNÉ, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, TRENAL). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 22
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **8,62 mg/L**
Valeur maxi : **9,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **350**
Valeur maxi : **0,008 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur maxi : **0,21 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **29,8 °f**
Valeur maxi : **30,7 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039001441

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGU VATAGNA

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 146 personnes sur 1 commune (MONTAIGU). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : **20,7 mg/L**

Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **350**

Valeur maxi : **0,082 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 27

Valeur maxi : **0,27 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : **32,2 °f**

Valeur maxi : **32,6 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039000746

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER BS REVIGNY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7748 personnes sur 1 commune (LONS-LE-SAUNIER). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **11,6 mg/L**
Valeur maxi : **18 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **349**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,27 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **24,9 °f**
Valeur maxi : **29,6 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039000606

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER HS VILLEVIEUX

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 9605 personnes sur 2 communes (COURBOUZON, LONS-LE-SAUNIER). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,7 mg/L Valeur maxi : 22 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0,082 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 24 Valeur maxi : 0,27 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 32,2 °f Valeur maxi : 32,6 °f

Quelques conseils	
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	
ADOUCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039000629

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CONLIEGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 692 personnes sur 1 commune (CONLIEGE). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,7 mg/L Valeur maxi : 22 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0,082 microgramme/L (chlorothalonil r471811)	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 30 Valeur maxi : 0,27 NFU	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 32,2 °f Valeur maxi : 32,6 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039003514

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MACORNAY

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1009 personnes sur 1 commune (MACORNAY). Le responsable des installations est : « ECLA - REGIE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - REGIE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 20,7 mg/L

Valeur maxi : 22 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 350

Valeur maxi : 0,082 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 31

Valeur maxi : 0,27 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 32,2 °f

Valeur maxi : 32,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 039003512

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Qualité de l'eau par commune Selon unité de distribution concernée

Communes		Unités de distribution
• Chilly-le-Vignoble	⇒	REVERMONT
• Condamine	⇒	REVERMONT
• Coniège	⇒	LONS-LE-SAUNIER Haut Service (VILLEVIEUX)
• Courbouzon	⇒	REVERMONT
• Courlans	⇒	REVERMONT
• Courlaoux	⇒	REVERMONT
• Frébuans	⇒	REVERMONT
• L'Etoile	⇒	REVERMONT
• Lons-le-Saunier	⇒	LONS-LE-SAUNIER Haut Service (VILLEVIEUX) Et Bas Service (REVIGNY)
• Macornay	⇒	LONS-LE-SAUNIER Haut Service (VILLEVIEUX)
• Messia-sur-Sorne	⇒	REVERMONT
• Moiron	⇒	MOIRON
• Montaigu	⇒	MONTAIGU
• Montaigu (Vatagna)	⇒	LONS-LE-SAUNIER Haut Service (VILLEVIEUX)
• Montmorot	⇒	REVERMONT
• Perrigny (ZI)	⇒	LONS-LE-SAUNIER Haut Service (VILLEVIEUX)
• Saint Didier	⇒	REVERMONT
• Trenal	⇒	REVERMONT